



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.19.025
portant sur la

**Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à
l'investissement local (DSIL) pour la mise en place de la vidéo
protection autour des bâtiments publics**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 mai 2018 en ce qu'elle autorise le Maire à demander, par délégation, à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, dans le domaine des travaux, des fournitures et des services, et sans limite de montant,

Vu l'appel à projet 2019 de la préfecture,

DECIDE

Article 1^{er} : La ville d'Ingré souhaite améliorer la sécurité des personnes et des biens, lutter contre le sentiment d'insécurité en investissant dans la mise en place d'un dispositif de vidéo-protection.
La Ville d'Ingré ne dispose pas actuellement de ce dispositif Ce projet consiste, dans un premier temps, en la mise en œuvre d'un système de vidéo-protection sur au moins 5 sites de la commune.

Ce projet est éligible à la DSIL 2019.

Article 2 : Le coût prévisionnel du projet est de 90 000,00 € HT.
La demande de subvention porte sur un montant de 72 000,00 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :


	Montant H.T.	%
DEPENSES :		
M.O	0 €	0 %
Fourniture et installation des caméras	90 000,00 €	100 %
Total dépenses :	300 000,00 €	
RESSOURCES :		
DSIL	72 000,00 €	80%
Autofinancement (dont emprunt) :	18 000,00 €	20%
Total des ressources :	90 000,00€	100 %

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 5 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet d'Orléans.

A Ingré, le **16 MAI 2019**

 Le maire
Christian DUMAS

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :
Publié ou notifié-le : 17 mai 2019 .
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

DC-19-025

1 En préparation	2 En attente retour Préfecture	3 > AR reçu <	4 Classé
----------------------------	---	-------------------------	--------------------

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-05-16T15-31-49.00 (MI216957613)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190516-DC-19-025-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : demande de subvention au titre de la dotation de
à l'investissement local pour la mise en place de
vidéo protection autour des bâtiments publics

Date de décision : 16/05/2019



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subvention.Acte : DC.19.025 - Décision subvention Multicanal : Non
DSIL Vidéoprotection 2019.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 16/05/19 à 15:31

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 16/05/19 à 15:31

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 16/05/19 à 15:37

